

# 2022

## RAPPORT ANNUEL



Incendie | Premiers répondants | Sécurité civile



Service de sécurité publique  
de Saint-Raphaël

Mai 2022



Maintien de  
compétence en  
situation réelle



Maintien de  
compétence -  
manipulation  
d'échelles



Le contenu de cette publication a été rédigé et édité par la direction de la Sécurité publique de Saint-Raphaël. Le générique masculin est utilisé dans ce document uniquement dans le but d'alléger le texte. Toutes les données qualitatives et quantitatives inscrites dans ce rapport annuel ont été compilées et comptabilisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

La Direction de la Sécurité publique remercie tous les membres du personnel qui ont contribué à l'élaboration de cette publication. Ce document a été imprimé en quantité limitée sur un papier recyclé. Sa reproduction totale ou partielle est autorisée à condition que la source soit mentionnée.



# TABLE DES MATIÈRES

**4**

Mot du directeur

---

**6**

Service de  
sécurité publique  
– Incendie Mission,  
vision, valeurs

---

**8**

Équipes service de  
sécurité publique –  
Saint-Raphaël

---

**9**

Équipes service de  
sécurité incendie –  
Saint-Daphaël

---

**10**

Organigramme  
du service de  
sécurité incendie

---

**11**

L'importance de  
la prévention

---

**12**

Conseils  
de prévention

---

**14**

Quelques statistiques

---

**15**

Interventions pour  
la municipalité  
de Saint-Raphaël

---

**17**

Interventions 2022  
sur l'ensemble  
du territoire

---

**20**

Formation

---

**23**

Résultats  
budgétaires 2022

---

**28**

Chaque  
seconde compte

---

**29**

Soutien à la  
communauté,  
aux loisirs et aux  
travaux publics

---

**30**

Réalisations 2022  
en résumé

---

**31**

Conclusion – Incendie

---

**32**

Service de sécurité  
publique – Premiers  
répondants médicaux

---

**33**

Équipes service de  
sécurité incendie –  
Saint-Raphaël

---

**34**

Quelques statistiques

---

**36**

Service de  
sécurité publique –  
Sécurité civile

---

**37**

Organigramme de la  
sécurité civile

---

**38**

Organigramme  
de déploiement

---

**41**

Les grands  
objectifs 2023

---

**42**

Conclusion

---



## MOT DU DIRECTEUR

Chères citoyennes, Chers citoyens,

C'est avec plaisir que je vous présente l'édition 2022 du rapport annuel des activités du Service de la Sécurité publique de Saint-Raphaël. Celui-ci marque le retour aux activités normales post-Covid des services Incendie, de Premiers Répondants et de Sécurité civile.

Encore en 2022, nous avons dû nous adapter tout au long de ce retour vers la normale. Le plus préoccupant pour les services d'urgence est de continuer à opérer 24 heures sur 24 et 365 jours par année, et ce, malgré les défis supplémentaires qui se présentent, comme des cas positifs à la Covid-19 à l'interne, des détresses de toutes sortes à la suite de la reprise des activités normales, la disponibilité du personnel, les exigences légales, etc.

Je remercie le personnel d'intervenants de Saint-Raphaël, mais aussi tous les services d'urgence externes comme le Service ambulancier, la Sûreté du Québec, la MRC et les collègues des municipalités environnantes pour avoir participé à l'effort de protection des citoyens de Saint-Raphaël.

L'année 2022 fut marquée une fois de plus par un très haut taux de participation des brigades de Saint-Raphaël aux événements, formations, le maintien de compétences et interventions. C'est toujours stimulant de travailler et compter sur les équipes de Saint-Raphaël lors d'urgence et aussi lors des autres activités essentielles. Cela peut apporter à la communauté un gage de confiance et de fierté, car nous figurons parmi les meilleures équipes de la région.

Au courant de l'année, plusieurs beaux dossiers furent traités, par exemple l'étude sur les impacts socio-économiques de la prévention incendie qui fut menée conjointement avec le ministère de la Sécurité publique et l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec. Le grand recensement des services de sécurité incendie canadiens avec l'ACCP, le rapport sur la formation ainsi que les rôles en sécurité civile du personnel municipal ont été faits en collaboration avec l'ASCQ et le ministère de la Sécurité publique du Québec. Il y a eu aussi plusieurs collaborations avec la MRC sur différents sujets et comités en sécurité afin de

faire bénéficier de notre expertise les autres intervenants de la région de même que le support de formation aux brigades avoisinantes et les nouveaux pompiers de la MRC.

Nos pompiers ont continué à maintenir leurs compétences lors des formations mensuelles qui permettent d'assurer un service de très grande qualité à notre population ainsi qu'à celles que nous desservons. Le Service de Sécurité Incendie de Saint-Raphaël continue à travailler extrêmement fort afin de devenir un service de premier niveau.

Il nous faut aussi souligner le bon travail de l'équipe de premiers répondants formée pour l'assistance au Service ambulancier offrant ainsi une rapidité d'intervention plus rapide et assurant la sécurité des citoyens en cas d'appels d'urgence vitale.

Je veux aussi remercier la fabuleuse équipe avec laquelle j'ai la chance de travailler pour faire une différence pour la population à Saint-Raphaël. C'est avec fierté que je représente notre service. La sécurité de nos citoyennes et citoyens ainsi que la protection des biens demeurent un enjeu primordial et incontournable. Voilà pourquoi nous procédons en continu au recrutement et à l'embauche de nouveaux pompiers et pompières.

Notre objectif demeure le même, soit de répondre avec promptitude et efficacité aux appels toujours plus nombreux en vue de maintenir la qualité du service dont nous pouvons être fiers.

Dernièrement, plusieurs pompiers et premiers répondants se sont distingués pour leurs actes de bravoure ou leurs années de service. Ils ont d'ailleurs reçu du Gouverneur la médaille pour services distingués ou leur barrette de reconnaissance des années de service et pour le travail accompli.

Bonne lecture!

**Claude Morin, Adm. A., c.C.M.C.**

Directeur – Sécurité publique  
Incendie – Premiers répondants – Sécurité civile  
Municipalité de Saint-Raphaël et Armagh



# SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE

## MISSION, VISION, VALEURS

### MISSION

Les membres du service de Sécurité incendie et du service de premiers répondants ont pour mission d'intervenir sur le territoire de Saint-Raphaël, à l'extérieur du territoire lors de situation d'entraide, notamment par des actions permettant de protéger la vie des citoyens, de protéger leurs biens et de préserver l'environnement par la prévention, l'éducation du public, l'implication communautaire et par des interventions lors d'urgences vitales, d'incendies ou de toutes autres situations d'urgence, contribuant ainsi à la sécurité des personnes et à la conservation du patrimoine le tout en tenant compte des ressources humaines, matérielles et financières dont le service de sécurité incendie et premiers répondants dispose.

Plus spécifiquement, lors de toutes ses interventions, le service de sécurité incendie est chargé prioritairement de :

1. La sauvegarde de la vie;
2. La stabilisation des incidents;
3. Le contrôle des pertes.

### VISION

Offrir à la communauté les services d'une équipe maîtrisant les meilleures pratiques en gestion globale des risques en matière de sécurité incendie, de premiers répondants et de sécurité civile pour l'atteinte de la meilleure expérience citoyenne tout en développant une culture de résilience au sein de la communauté, en plus de devenir une inspiration pour les autres services d'incendie au Québec.





## VALEURS

Par son approche incluant à la fois l'analyse des risques, la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement, le Service de Sécurité Incendie de Saint-Raphaël, vise à offrir aux citoyens un service de qualité eu égard aux sommes injectées en ce qui concerne la gestion globale des risques en matière de sécurité incendie.

Le Service de Sécurité Incendie assurera également l'organisation des activités et l'optimisation des ressources afin que les résidents profitent du meilleur service possible au meilleur coût possible entre autres en recourant au partage de ses ressources avec les municipalités avoisinantes au besoin.

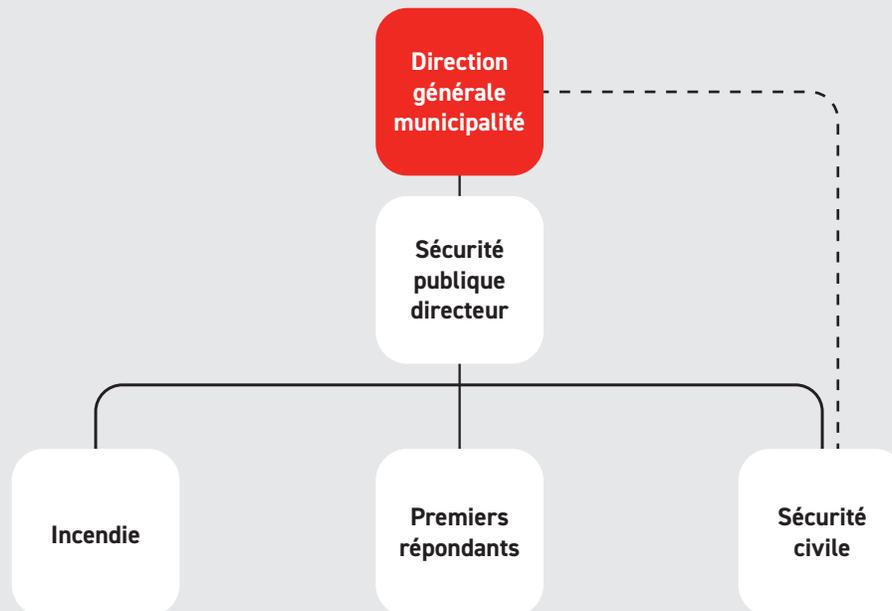
COURAGE, INTÉGRITÉ et SERVICE sont notre devise...

# VALEURS

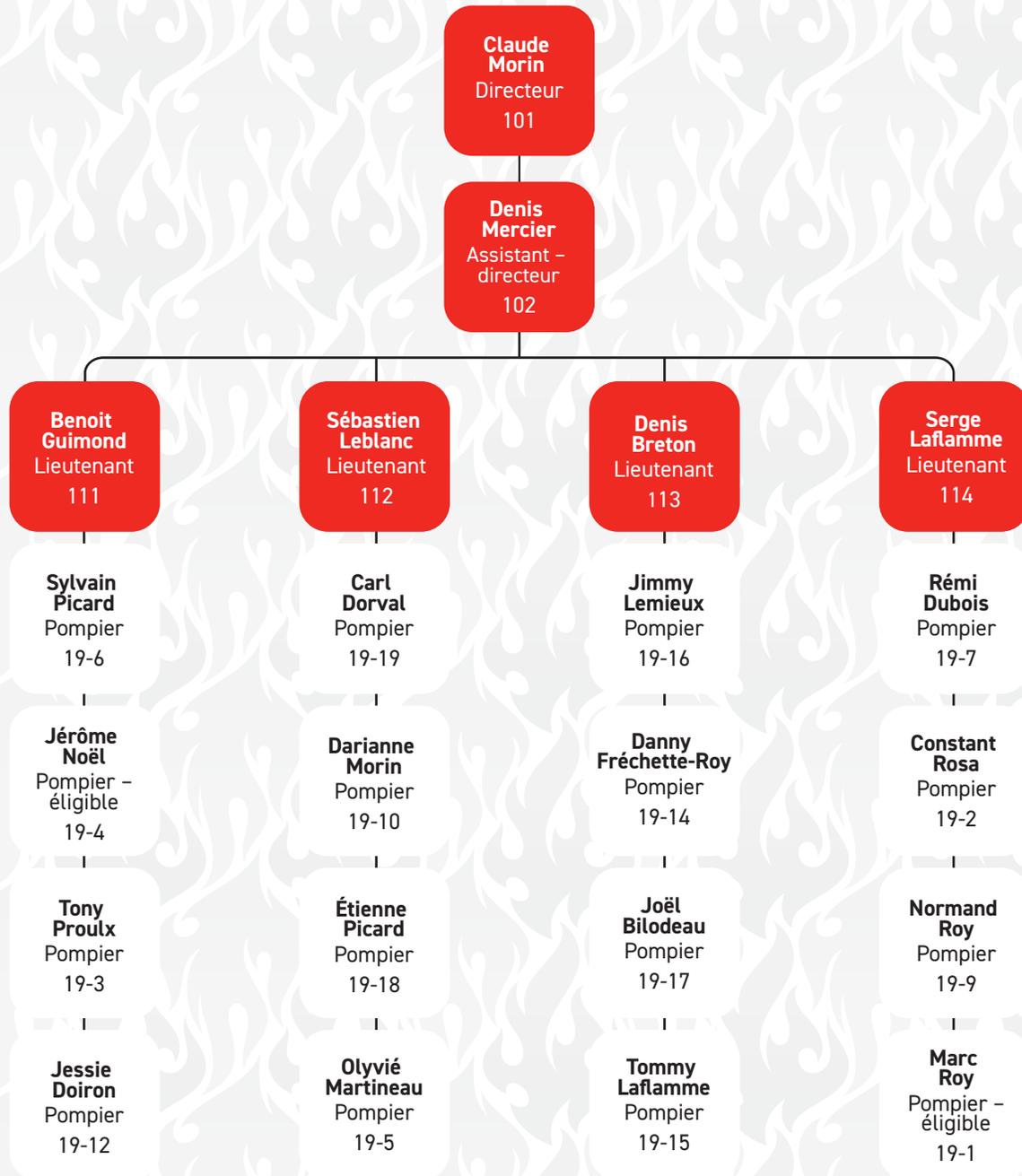
INTÉGRITÉ | COURAGE | SERVICE



# ÉQUIPES SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - SAINT-RAPHAËL



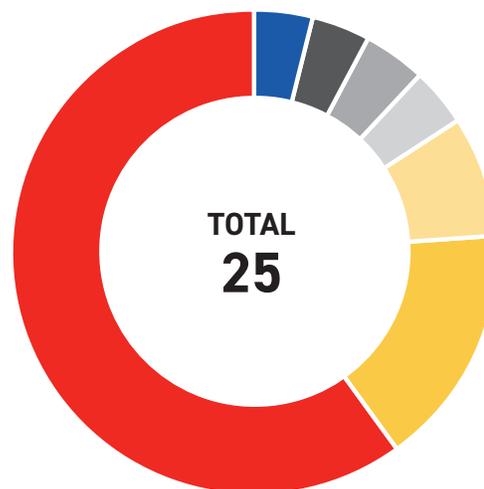
# ÉQUIPES SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - SAINT-RAPHAËL



# ORGANIGRAMME DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

## RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SERVICE

● Pompiers (Volontaire)	15
● Lieutenants (Volontaire)	4
● Pompiers éligibles (Volontaire)	2
● Directeur (Temps partiel)	1
● Chef aux opérations (Volontaire)	1
● Préventionniste (MRC)	1
● Conseiller-incendie (MRC)	1



# L'IMPORTANCE DE LA PRÉVENTION

Le Service de Sécurité Incendie de Saint-Raphaël a pour mission de protéger les personnes et les biens contre les incendies et répondre aux demandes d'assistance d'urgence sur le territoire et les environs.

La prévention permet d'intervenir en amont de l'incendie et elle représente le moyen le plus sûr de contrôler les risques et de limiter les coûts monétaires et sociaux.

Le Service de Sécurité Incendie de Saint-Raphaël participe à des activités de sensibilisation et d'éducation pour la population visant l'adoption d'habitudes et de comportements préventifs par les citoyens. En ce sens, les pompiers étaient présents à plusieurs activités et événements cette année afin de rencontrer les gens, de répondre à leurs questions et de leur prodiguer des conseils préventifs en plus de mettre en place des plans d'intervention spécifique pour les bâtiments à risque élevé, des aléas particuliers comme le sauvetage nautique et les visites de prévention.

Le Service de Sécurité Incendie de Saint-Raphaël publie chaque mois dans le journal municipal des articles d'information et de prévention.

## LES MESURES ET LES PROGRAMMES D'ÉDUCATION POUR LE PUBLIC

- 29 plans d'intervention (création et mise à jour)
- 2 formations
- 12 exercices
- Plusieurs articles dans le journal municipal
- Sécurité et animation « Halloween »
- Visites résidentielles
- Visites des RPA, écoles et CPE

## AUTRES INFORMATIONS

- Reconnaissance de « Home Fire Sprinkler Coalition Canada »
- Implication dans l'étude sur l'impact économique de la prévention<sup>1</sup>
- Implication dans le grand recensement des services d'incendie canadiens 2022<sup>2</sup>
- Participation à l'analyse de conformité pour le permis de construction du projet « Clinique médicale Saint-Raphaël ».



Reconnaissance de « Home Fire Sprinkler Coalition Canada »

1. Référence : LES ENJEUX DE RELÈVE CHEZ LES POMPIERS, RAPPORT DE RECHERCHE, 978-2-98020802-1-8, 10 mai 2022  
2. Références : Le grand recensement des services d'incendie canadiens 2022, www.caafc.ca



## CONSEILS DE PRÉVENTION

### **AVERTISSEUR DE FUMÉE (OBLIGATOIRE, RÈGLEMENT 2009-128, ARTICLE 21)**

En vertu du règlement municipal concernant la prévention des incendies, une résidence doit être munie d'avertisseurs de fumée. Il doit y en avoir un sur chaque étage de la maison. La durée de vie d'un avertisseur de fumée est de 10 ans.

### **AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE (OBLIGATOIRE, RÈGLEMENT 2009-128, ARTICLE 22)**

En vertu du règlement municipal concernant la prévention des incendies, une résidence doit être munie de détecteur de monoxyde de carbone approuvé UL ou CSA. Il doit y en avoir un minimalement dans la maison.

### **RAMONAGE DE CHEMINÉE (OBLIGATOIRE, RÈGLEMENT 2009-128, ARTICLE 29)**

Il est essentiel de ramoner ou de faire ramoner sa cheminée au moins une fois par année, de préférence au printemps, car les dépôts de créosote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent les risques d'incendie.

### **MÉGOT DE CIGARETTE**

L'été, les zones de végétation sont plus sèches et donc plus propices aux incendies. Un mégot de cigarette non éteint peut se consumer pendant plus de trois heures avant qu'un feu se déclare. Afin d'éviter un incendie, il faut éteindre les cigarettes dans un cendrier et non dans les boîtes à fleurs ou le paillis.

### **DISPOSITION DES CENDRES (OBLIGATOIRE, RÈGLEMENT 2009-128, ARTICLE 30)**

Mettre les cendres chaudes dans un contenant incombustible. Attendre au moins 7 jours avant de mettre les cendres froides dans le bac de compostage. Mettre les contenants de cendres à au moins 1 mètre de tout matériau combustible et à l'extérieur d'un bâtiment.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Entre 2016 et 2018, la principale cause probable des incendies de bâtiments résidentiels fut l'erreur humaine. Plus de

**48 %**

des bâtiments endommagés l'ont été à cause d'une erreur humaine.

On retrouve dans l'erreur humaine : la distraction ainsi que les mauvaises utilisations (de matériaux enflammés, de sources d'inflammation et d'équipements).

Entre 2014 et 2018, le Québec a enregistré en moyenne plus de

**50**

décès par année liés aux incendies.

En moyenne, de 2016 à 2018, sur les 4 770 bâtiments résidentiels incendiés annuellement, seulement

**68 %**

étaient équipés d'au moins un système de détection (avertisseur de fumée ou système d'alarme-incendie).

Chaque jour de l'année, il survient en moyenne

**16,5**

incendies de bâtiment avec pertes matérielles ou humaines.

**26 %**

des bâtiments résidentiels endommagés ont été touchés par un incendie ayant débuté dans la cuisine.

Depuis 2010, les données confirment qu'en moyenne,

**28,5 %**

des incendies de bâtiment surviennent entre 15 h et 19 h 59.

De 2016 à 2018, les pièces habitées (cuisine, salon, salle de séjour et de jeux, chambre à coucher, salle de bain, etc.) ont été les lieux d'origine

**les plus fréquents**

des incendies de bâtiments avec pertes.

Encore en 2015, les appareils de cuisson étaient la source de chaleur de

**25,3 %**

des incendies de bâtiment à usage résidentiel ayant entraîné des pertes matérielles.

De 2010 à 2015, le nombre moyen d'incendies de bâtiment, incluant les feux de cheminée sans propagation, s'établissait à environ

**7 300**

par année ou 20 incendies par jour.

Les sources de chaleur les plus fréquentes sont : les appareils de cuisson, les articles de fumeur et objets à flamme nue.

À elles seules, ces sources de chaleur ont été à l'origine de

**38 %**

des bâtiments endommagés.

Sources :

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/securite-incendie/statistiques-incendies/stats\\_incendies\\_2015.pdf?1608306211](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/securite-incendie/statistiques-incendies/stats_incendies_2015.pdf?1608306211)

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/securite-incendie/statistiques-incendies/stats\\_incendies\\_2016\\_2018.pdf?1637270114](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/securite-incendie/statistiques-incendies/stats_incendies_2016_2018.pdf?1637270114)

# QUELQUES STATISTIQUES

	2018	2019	2020	2021	2022
--	------	------	------	------	------

Permis de feu à ciel ouvert	n/d	37	45	140	123
-----------------------------	-----	----	----	-----	-----

Permis pour feux d'artifice	n/d	n/d	2	3	2
-----------------------------	-----	-----	---	---	---

Nombre d'appels inutile ayant occasionné la sortie des pompiers	n/d	n/d	7	12	8
---	-----	-----	---	----	---

Temps de réponse moyen pour recevoir son permis : 28 heures\*

Chaque fois que vous désirez allumer un feu à ciel ouvert, que ce soit un feu de camp ou pour brûler des branches sur votre terrain, vous devez **OBLIGATOIREMENT** demander un permis de feu, et ce, à l'année. Tout feu à ciel ouvert sans permis est passible d'une amende.

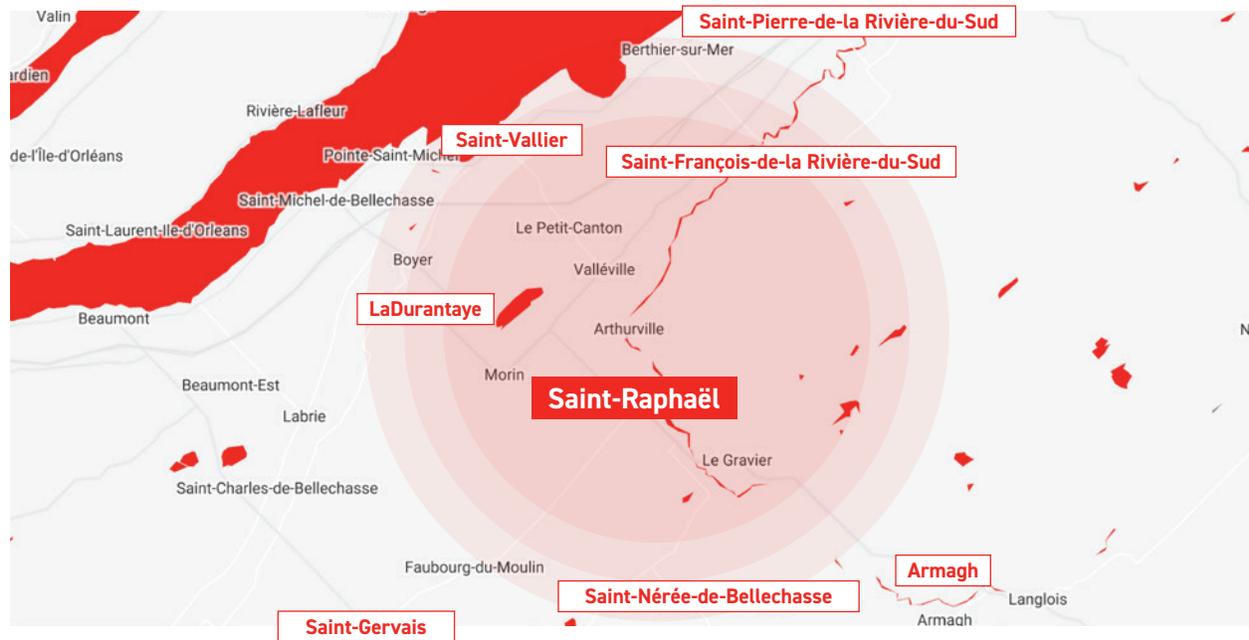
Voici quelques raisons pour lesquelles le permis est nécessaire :

1. Contrôle de l'environnement (protection)
2. Fumée, étincelles pouvant incommoder le voisinage
3. Engagement de surveillance par le demandeur
4. L'application de règles spécifiques de sécurité dans le périmètre urbain
5. Application des règles de distance sécuritaire
6. Brûlage interdit (matériaux de construction, à base d'hydrocarbure, de caoutchouc ou de plastique)
7. Conditions atmosphériques
8. Et surtout, pour éviter un déplacement inutile et coûteux des pompiers

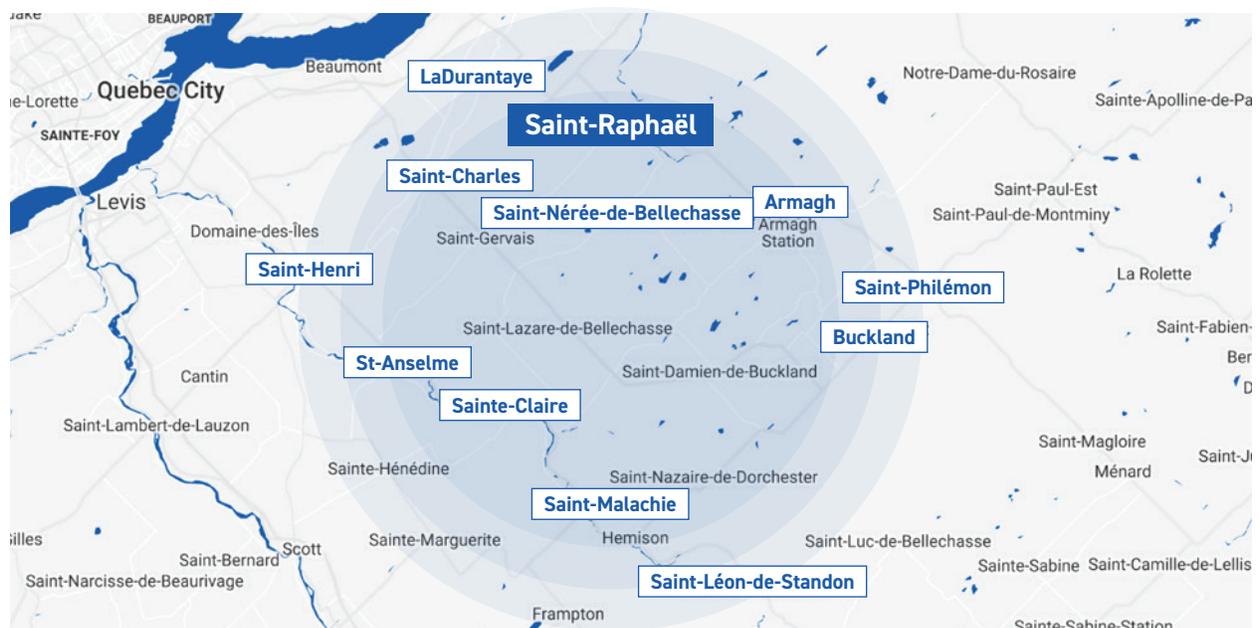
\* selon le règlement municipal 2009-128, article 34.4, un délai de 48 à 72 heures est requis avant d'avoir son permis.

# INTERVENTIONS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

TERRITOIRE DESSERVI PAR SAINT-RAPHAËL ET ZONE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE LORS D'APPEL D'AUTRES MUNICIPALITÉS



TERRITOIRE DESSERVI PAR SAINT-RAPHAËL LORS D'APPEL D'AUTRES MUNICIPALITÉS EN SAUVETAGE NAUTIQUE



Cette année, contrairement à l'an dernier, nous constatons une baisse marquée des appels d'urgence dits «incendie», ce qui en soit est une très bonne nouvelle.

	2020	2021	2022
Temps moyen de réponse aux appels (Périmètre urbain, en minutes)	7,75	8,25	8.50
Temps moyen de réponse aux appels (Hors urbain, en minutes)	12,25	17,50	14.75
Durée moyenne des appels urbains (En minutes)	58	87	62
Durée moyenne des feux hors périmètre (En minutes)	52	155	77



# INTERVENTIONS 2022 SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Code d'appel	de Temps réponse	de Durée l'intervention	Durée intervention incluant dernier départ caserne	Nbr intervenant	Délai entre le départ de la caserne et l'arrivée du premier véhicule	Raison du délai	Véhicules d'intervention
1- Administration	0:00:01	0:10:06	0:10:06	1	0:00:48	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier
	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0	0:00:00	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier
	0:00:00	0:00:00	0:00:00	1	0:00:11	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier
	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0	0:00:00	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier
	0:00:00	0:00:00	0:00:00	1	0:00:45	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier
10 - Alarme auto. divers	0:06:33	0:17:30	0:17:30	12	0:07:11	Aucun délai	219 Autopompe, 119 Véhicule officier, 619-P Citerne pompe
	0:06:23	0:06:23	0:06:23	12	0:01:15	Aucun délai	619-P Citerne pompe, 219 Autopompe, 119 Véhicule officier
	0:00:00	0:00:00	0:00:00	10	0:00:00	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier
	0:06:48	0:18:42	0:18:42	15	0:06:48	Aucun délai	619-P Citerne pompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 219 Autopompe, 119 Véhicule officier
	0:09:33	0:31:25	0:31:25	13	0:10:03	Aucun délai	219 Autopompe, 119 Véhicule officier, 000 Véhicules personnels - pompiers
	0:05:51	0:24:08	0:24:08	16	0:05:51	Aucun délai	619-P Citerne pompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 219 Autopompe, 119 Véhicule officier
10A- alarme automatique - cuisine	0:00:00	1:00:00	1:00:00	1	0:00:10	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier
	0:09:48	0:11:43	0:11:43	6	0:03:17	Force de frappe non-applicable	219 Autopompe
110 - Premiers répondants	0:04:00	0:41:00	0:41:00	3	0:04:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants
	0:06:00	0:24:00	0:24:00	2	0:06:07	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants, 119 Véhicule officier
	0:00:00	0:23:00	0:23:00	2	0:00:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants, 119 Véhicule officier
	0:00:00	0:23:00	0:23:00	2	0:00:00	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier
	0:01:00	0:24:00	0:24:00	3	0:01:00	Force de frappe non-applicable	519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique
	0:09:00	0:30:00	0:30:00	3	0:09:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants, 119 Véhicule officier
	0:05:00	0:16:00	0:16:00	2	0:05:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants
	0:02:00	0:26:00	0:26:00	2	0:00:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants
	0:00:00	0:00:00	0:00:00	4	0:00:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants
	0:06:00	0:24:00	0:24:00	3	0:06:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants
	0:12:00	0:43:00	0:43:00	1	0:00:00	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier
	0:00:00	0:24:00	0:24:00	2	0:00:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants, 119 Véhicule officier
	0:05:00	0:33:00	0:33:00	2	0:05:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants
	0:02:00	0:28:00	0:28:00	2	0:02:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants, 119 Véhicule officier
	0:12:00	1:06:00	1:06:00	3	0:12:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants, 119 Véhicule officier
0:12:00	0:32:00	0:32:00	4	0:12:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants	

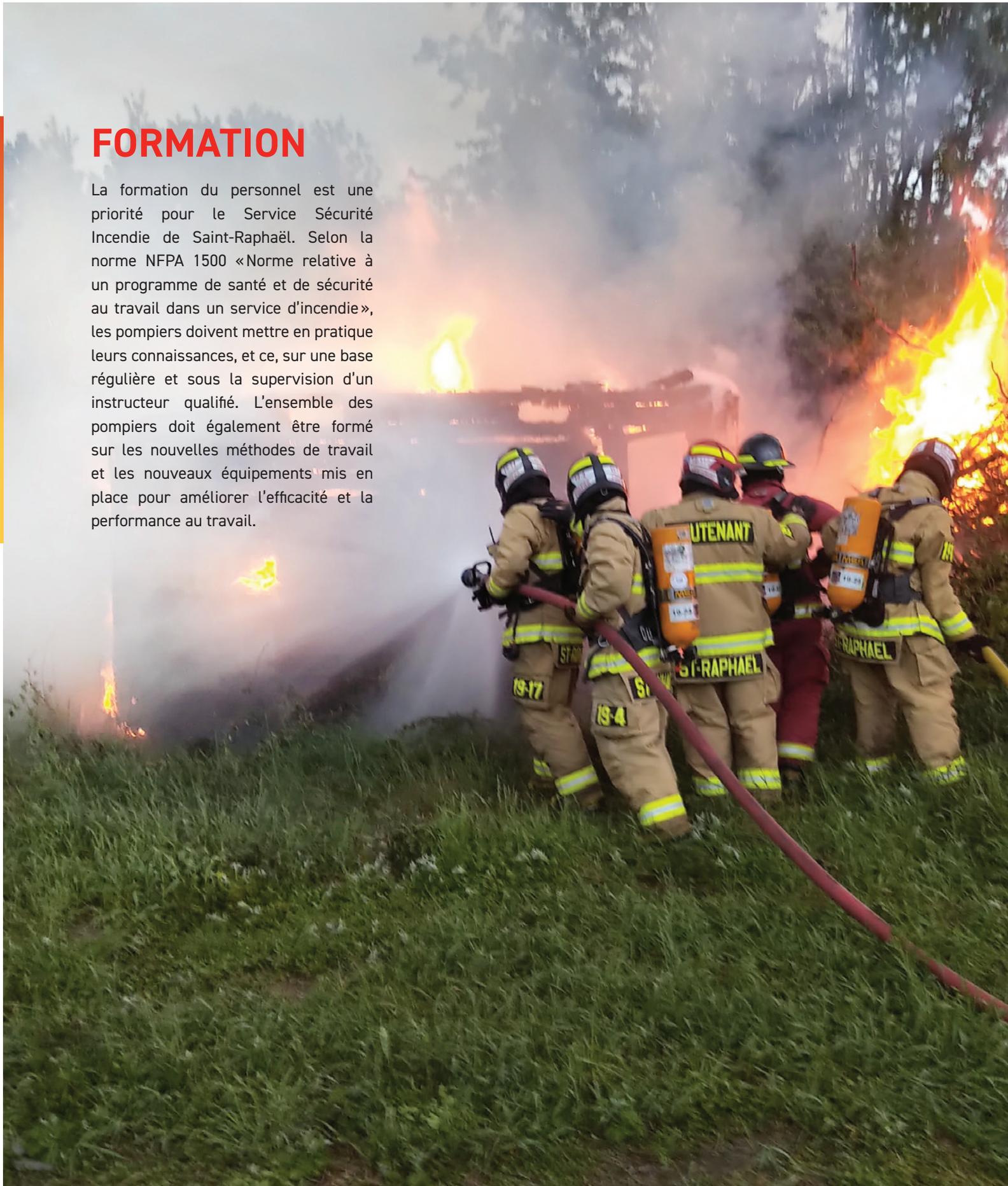
Code d'appel	de Temps réponse	de Durée l'intervention	Durée intervention incluant dernier départ caserne	Nbr intervenant	Délai entre le départ de la caserne et l'arrivée du premier véhicule	Raison du délai	Véhicules d'intervention
110 - Premiers répondants	0:00:00	0:00:00	0:00:00	3	0:00:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants, 119 Véhicule officier
	0:03:00	0:18:00	0:18:00	3	0:03:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants, 119 Véhicule officier
	0:05:00	0:21:00	0:21:00	3	0:05:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants
	0:03:00	0:26:00	0:26:00	2	0:03:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants
	0:06:00	0:44:00	0:44:00	3	0:06:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants
	0:20:00	0:36:00	0:36:00	2	0:25:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants
	0:00:00	1:01:00	1:01:00	2	0:00:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants
	0:06:00	1:04:00	1:04:00	2	0:06:00	Force de frappe non-applicable	001 Véhicules personnels - premiers répondants
12 - Véhicule motorisé & ferroviaire	0:12:13	0:44:22	0:44:22	12	0:05:34	Aucun délai	619-P Citerne pompe, 219 Autopompe, 119 Véhicule officier
	0:08:11	0:14:15	0:14:15	12	0:08:43	Aucun délai	219 Autopompe, 119 Véhicule officier, 619-P Citerne pompe
	0:13:24	0:44:43	0:44:43	13	0:13:29	Aucun délai	519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 119 Véhicule officier, 219 Autopompe, 619-P Citerne pompe, 000 Véhicules personnels - pompiers
	0:07:26	0:32:33	0:32:33	11	0:08:19	Aucun délai	619-P Citerne pompe, 219 Autopompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique
13 - Assistance service incendie	0:27:44	2:36:28	2:36:28	8	0:21:36	Force de frappe non-applicable	619-P Citerne pompe, 219 Autopompe
	0:00:00	1:40:00	1:40:00	1	0:00:19	Force de frappe non-applicable	619-P Citerne pompe
	0:16:01	0:25:04	0:25:04	14	0:16:46	Aucun délai	519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 219 Autopompe, 119 Véhicule officier, 619-P Citerne pompe
130-164 - Entraide automatique	0:00:00	0:00:00	0:00:00	7	0:00:06	Force de frappe non-applicable	000 Véhicules personnels - pompiers, 119 Véhicule officier, 219 Autopompe, 619-P Citerne pompe
	0:15:35	1:55:09	1:55:09	6	0:09:54	Aucun délai	619-P Citerne pompe, 219 Autopompe, 119 Véhicule officier
	0:12:05	1:17:23	1:17:23	7	0:12:05	Aucun délai	519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 219 Autopompe, 119 Véhicule officier
	0:24:40	0:38:06	0:38:06	0	0:10:26	Aucun délai	619-P Citerne pompe, 219 Autopompe, 119 Véhicule officier
2- Urgence Municipal	0:00:00	0:53:00	0:53:00	1	0:00:13	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier
	0:00:00	0:00:00	0:00:00	1	0:00:46	Force de frappe non-applicable	000 Véhicules personnels - pompiers
	0:00:00	7:00:00	7:00:00	2	0:00:00	Aucun délai	619-P Citerne pompe
21 - Cheminée	0:00:00	0:19:57	0:19:57	11	0:00:35	Aucun délai	219 Autopompe, 119 Véhicule officier, 000 Véhicules personnels - pompiers
	0:04:22	0:34:10	0:34:10	12	0:02:25	Aucun délai	619-P Citerne pompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 219 Autopompe, 119 Véhicule officier
31 - Vérification / odeur de fumée	0:00:00	0:22:27	0:22:27	15	0:00:22	Aucun délai	219 Autopompe, 119 Véhicule officier, 619-P Citerne pompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique
	0:08:47	0:19:20	0:19:20	16	0:08:47	Aucun délai	619-P Citerne pompe, 219 Autopompe, 119 Véhicule officier
	0:00:00	0:10:09	0:10:09	8	0:00:46	Aucun délai	219 Autopompe, 119 Véhicule officier, 000 Véhicules personnels - pompiers
	0:00:48	4:11:24	4:11:24	1	0:00:48	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier
	0:08:11	1:04:52	1:04:52	8	0:08:22	Force de frappe non-applicable	219 Autopompe, 119 Véhicule officier, 000 Véhicules personnels - pompiers
40 - Installation électrique	0:10:36	0:26:28	0:26:28	10	0:10:42	Aucun délai	619-P Citerne pompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 219 Autopompe, 119 Véhicule officier
	0:07:52	1:08:39	1:08:39	11	0:05:44	Aucun délai	619-P Citerne pompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 219 Autopompe

Code d'appel	de Temps réponse	de Durée l'intervention	de Durée intervention incluant dernier départ caserne	Nbr intervenant	Délai entre le départ de la caserne et l'arrivée du premier véhicule	Raison du délai	Véhicules d'intervention
50 - Forêt ou herbes	0:02:33	0:29:08	0:29:08	4	0:02:48	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier, 619-P Citerne pompe
80 - Résidence	0:00:00	0:17:13	0:17:13	14	0:00:51	Aucun délai	619-P Citerne pompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 219 Autopompe, 119 Véhicule officier
999 - Pratique / Exercice	0:00:00	3:00:00	3:00:00	13	0:00:00	Force de frappe non-applicable	
	0:00:00	4:00:00	4:00:00	13	0:00:00	Force de frappe non-applicable	
	0:00:00	3:00:00	3:00:00	14	0:00:52	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier, 219 Autopompe, 619-P Citerne pompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique
	0:00:00	4:00:00	4:00:00	12	0:00:00	Force de frappe non-applicable	
	0:00:00	3:00:00	3:00:00	18	0:00:00	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier, 219 Autopompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 619-P Citerne pompe
	0:00:00	2:00:00	2:00:00	9	0:00:13	Force de frappe non-applicable	1019 Embarcation de sauvetage nautique, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique
	0:00:00	3:30:00	3:30:00	10	0:00:00	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier, 219 Autopompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 619-P Citerne pompe
	0:00:00	10:17:00	10:17:00	12	0:00:00	Force de frappe non-applicable	619-P Citerne pompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 219 Autopompe, 119 Véhicule officier
	0:00:00	0:00:00	0:00:00	17	0:00:00	Force de frappe non-applicable	
	0:00:00	0:00:00	0:00:00	17	0:00:00	Force de frappe non-applicable	
	0:00:00	3:00:00	3:00:00	14	0:00:00	Force de frappe non-applicable	
	0:00:00	4:00:00	4:00:00	9	0:00:00	Force de frappe non-applicable	
	0:00:00	0:00:00	0:00:00	17	0:00:00	Force de frappe non-applicable	
	0:00:00	3:00:00	3:00:00	13	0:00:00	Force de frappe non-applicable	
	0:00:00	5:00:00	5:00:00	8	0:00:00	Force de frappe non-applicable	1019 Embarcation de sauvetage nautique, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 119 Véhicule officier
	0:00:00	3:00:00	3:00:00	14	0:00:40	Force de frappe non-applicable	000 Véhicules personnels - pompiers, 219 Autopompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 619-P Citerne pompe
	0:00:00	0:00:00	0:00:00	17	0:00:00	Force de frappe non-applicable	000 Véhicules personnels - pompiers, 119 Véhicule officier, 219 Autopompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 619-P Citerne pompe
	0:30:00	4:30:00	4:30:00	8	0:30:00	Force de frappe non-applicable	119 Véhicule officier, 219 Autopompe, 519 Véhicule d'équipement pour sauvetage technique, 619-P Citerne pompe
0:00:00	2:00:00	2:00:00	17	0:00:00	Force de frappe non-applicable		
0:00:00	3:00:00	3:00:00	19	0:00:00	Force de frappe non-applicable		
999 A-Formation Pompier 1	0:00:00	3:00:00	3:00:00	2	0:00:00	Force de frappe non-applicable	
	0:00:00	18:37:00	18:37:00	0	0:00:00	Force de frappe non-applicable	

<b>Total interventions</b>	<b>86</b>
Total appels d'urgence	39
Total premiers répondants affectés	24
Total maintien obligatoire	23

## FORMATION

La formation du personnel est une priorité pour le Service Sécurité Incendie de Saint-Raphaël. Selon la norme NFPA 1500 «Norme relative à un programme de santé et de sécurité au travail dans un service d'incendie», les pompiers doivent mettre en pratique leurs connaissances, et ce, sur une base régulière et sous la supervision d'un instructeur qualifié. L'ensemble des pompiers doit également être formé sur les nouvelles méthodes de travail et les nouveaux équipements mis en place pour améliorer l'efficacité et la performance au travail.





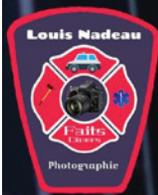
Au cours de l'année 2022, nous avons réalisé plus de 1300 heures de pratique, formation et entraînement avec notre personnel :

### PRATIQUES MENSUELLES 2022

- Accident/feu de véhicules
- Décontamination volets 1 et 2
- Pompe dynamique et alimentation en eau
- Mise en forme
- Échelles portatives
- Entretien petits outils et équipements portatifs
- APRIA et auto-sauvetage
- Conduite de camion lourd/urgence
- Formation sur l'utilisation de gyrophares verts
- RCR et premiers soins
- Simulation sauvetage, accident et feu
- Techniques d'attaques d'incendie divers
- Sauvetage nautique
- Intervention avec des véhicules électriques
- Plusieurs volets de maintien de compétences intégrés



Pompiers et premiers répondants en action



Saviez-vous qu'en plus des officiers nommés à Saint-Raphaël, 8 autres pompiers ont leur qualification d'officier ? Un pompier qui dirige un service de sécurité incendie doit être titulaire :

1° soit, du certificat Officier non urbain décerné par l'École nationale des pompiers du Québec si le service de sécurité incendie dont il fait partie dessert une population de moins de 5 000 personnes.

2° soit, du certificat Officier I décerné par l'École nationale des pompiers du Québec si le service de sécurité incendie dont il fait partie dessert une population de 5 000 personnes ou plus et de moins de 25 000 personnes.

3° soit, du certificat Officier II décerné par l'École nationale des pompiers du Québec (3)<sup>3</sup> si le service de sécurité incendie dont il fait partie dessert une population de 25 000 personnes ou plus.

À Saint-Raphaël, plusieurs officiers et officiers éligibles ont les qualifications ONU, Officier I et quelques-uns, Officier II et même la certification universitaire comme gestionnaire en sécurité incendie dont le directeur.

En plus du service de combat des incendies des bâtiments, le Service de Sécurité Incendie de Saint-Raphaël est également responsable de dispenser les services suivants en se basant sur les normes reconnues pour leur structuration et prestation de service à la population :

- Désincarcération de niveau 1 (support à l'équipe spécialisée)
- Extinction de feu à ciel ouvert
- Extinction de feu de véhicule
- Intervention en matières dangereuses de niveau 2 (niveau opérations incluant les liquides et gaz inflammables)
- Premiers répondants médicaux de niveau 2
- Sauvetage nautique de niveau 3 (sur glace, en eaux vives et sur plan d'eau)
- Intervention sur les véhicules électriques

Avec la préoccupation constante de la sécurité de nos citoyens, par le dépassement et l'innovation de l'ensemble de notre personnel, nous sommes dédiés à devenir un service de haut niveau reconnu par nos pairs.



3. Référence : Loi sur les incendies, chapitre S-3.4, r. 1 Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.

# RÉSULTATS BUDGÉTAIRES 2022

La direction de la sécurité publique disposait d'un budget annuel de 200 000 \$ représentant environ 5 % du budget municipal et celui-ci incluait la « cote part » pour les services de la MRC et excluait la Sûreté du Québec, le 911 et le service de brigadier scolaire.

Spécifiquement, le secteur incendie représente 183 000 \$ incluant les frais d'entretien du centre communautaire, les premiers répondants 8 000 \$ et la sécurité civile 9 000 \$ et l'ensemble de ces budgets ont été respectés.

Au niveau des opérations de chacune des divisions, le budget comprend les dépenses en ressources humaines pour les opérations, la prévention, la formation, le maintien des compétences obligatoires, le remplacement de matériel et l'entretien des équipements et véhicules.

Les graphiques ci-joints démontrent le positionnement versus les autres municipalités de Bellechasse et la province. Nous nous situons un peu sous la moyenne de coût/investissement en sécurité, mais cela correspond bien aux besoins de la municipalité. Les investissements en sécurité de la municipalité permettent au-delà de la protection des citoyens, des économies substantielles au niveau des primes d'assurances de la municipalité, mais aussi chaque assurance personnelle des citoyens.

Municipalité	2021 (Dépenses de l'année précédente)	Population	Coût par habitant
Saint-Raphaël SSI	209 453,00 \$	2 450	85 \$
Saint-Philémon SSI	111 916,00 \$	742	151 \$
LaDurantaye SSI	111 062,00 \$	722	154 \$
Armagh SSI	124 365,00 \$	1 500	83 \$
Saint-Charles SSI	297 257,00 \$	2 350	126 \$
Saint-Gervais SSI	205 269,00 \$	2 300	89 \$
Beaumont SSI	191 538,00 \$	2 500	77 \$
St-Michel SSI	156 520,00 \$	1 800	87 \$
Honfleur SSI	86 069,00 \$	765	113 \$
Saint-Lazare SSI	139 076,00 \$	1 172	119 \$
Buckland	104 908,00 \$	770	136 \$
Saint-Malachie	133 941,00 \$	1 667	80 \$
Sainte-Claire SSI	230 426,00 \$	3 360	69 \$
Saint-Nérée	97 747,00 \$	744	131 \$
Saint-Léon	134 507,00 \$	1 042	129 \$
Saint-Nazaire	34 305,00 \$	338	101 \$
Saint-Damien SSI	197 938,00 \$	2 020	98 \$
Saint-Anselme	435 032,00 \$	3 458	126 \$
Saint-Henri	418 621,00 \$	5 800	72 \$
Saint-Vallier SSI	156 991,00 \$	1 050	150 \$
Total Bellechasse	3 576 941,00 \$	36 550	98 \$
Moyenne provinciale 2018			104 \$



Ce budget ne comprend pas les revenus générés au cours de l'année par les divisions, ceux-ci étant enregistrés au fond commun de la municipalité. On y retrouve notamment les revenus lorsque nous offrons des services à d'autres municipalités, la vente de certains équipements désuets, la facturation des services à Transport Québec pour la fermeture de route et la réception de subventions pour la formation et pour des projets spéciaux. L'ensemble de ces revenus ont un effet direct à la baisse sur les dépenses budgétées.

Le Service de sécurité incendie est aussi membre des organisations suivantes :



## ÉTAT DES RESSOURCES MATÉRIELLES (VÉHICULES ET INFRASTRUCTURES)

L'état actuel du parc véhiculaire et des infrastructures (caserne) du SSI nécessite des investissements importants au cours des prochaines années afin d'assurer un milieu de travail sécuritaire, de répondre aux normes obligatoires et d'être en mesure de répondre efficacement à la mission du service.

Ces investissements s'avèrent nécessaires en raison d'un certain retard dans l'entretien des bâtiments municipaux et du remplacement du véhicule 219 âgé de trente ans (30). Ces éléments sont engendrés essentiellement par :

- La priorisation d'autres projets dans la municipalité;
- L'augmentation des besoins organisationnels pour répondre adéquatement à ses obligations et enjeux comme la construction de bâtiments en hauteur multi-usages;
- Une caserne vieillissante (1975) et aménagée à l'époque pour des véhicules plus petits, avec des normes moins exigeantes en environnement et des normes de santé et de sécurité au travail, liés au milieu de travail et ayant changé au fil des années.

Le maintien en service du véhicule d'intervention 219 occasionne des déboursés considérables pour la municipalité et nécessite de plus en plus d'efforts en plus de mettre à risque la sécurité des pompiers et des citoyens. À titre d'exemple, il nécessite des réparations récurrentes et onéreuses impliquant depuis déjà quelques années sa mise hors service temporaire chaque année.

Inévitablement, le maintien et la mise à niveau de la caserne passent par l'implantation d'un programme de mise à niveau des bâtiments, dont la caserne et le centre communautaire seront discutés dans ce plan. Le service incendie s'assure du maintien sécuritaire de ses infrastructures et d'un parc véhiculaire performant. Le tout, en réduisant les coûts de réparations et en optimisant les ressources financières de la municipalité. Un travail en collaboration avec les Travaux Publics sera mis en œuvre pour le Centre/caserne, car certains éléments sont actuellement préoccupants dont :

- L'espace requis pour la caserne qui est non réglementaire;
- Le système de chauffage de la caserne et de la petite salle;
- L'état de la toiture;
- Les portes de la caserne (2X 1975, 1X 1984);
- L'état de l'isolation de la petite salle;
- Et l'entretien général de l'ensemble du bâtiment.



Le programme de remplacement et de maintien des véhicules diffère selon qu'il s'agit de véhicule opérationnel ou de soutien. Le remplacement des véhicules de première intervention destinés aux opérations est prévu aux 20 ans avec une mise à niveau après chaque 10 ans de service et une mise au rancart après 40 ans de service. En ce qui concerne les véhicules de soutien, nous avons prévu un remplacement après 20 ans de durée de vie et, par la suite, nous recommandons de réaffecter ces véhicules à d'autres services n'effectuant pas de réponse à des appels d'urgence.

Actuellement, le 219 sera la priorité de travail de 2023 afin de planifier son remplacement en 2024. Le remplacement d'un véhicule de première ligne se situe de 18 à 24 mois, il est donc à propos d'y travailler dès maintenant.

Les principaux équipements des services sont :



### **Véhicule d'intervention – autopompe 219 (1<sup>er</sup> véhicule de réponse aux appels)**

**Modèle :** Freightliner F180 1994

**Fabricant :** Maxi métal

**Pompe :** Darley 1050 gpm

**Réservoir :** 800 gallons



**Véhicule d'intervention – unité d'urgence et poste de commandement 519**

Soutien aux opérations et de sauvetage spécialisé (nautique et matières dangereuses)

**Modèle :** GMC TopKick 2007

**Fabricant :** Maxi métal



**Véhicule d'intervention – pompe-citerne 619**

**Modèle :** Freightliner 2013

**Fabricant :** Levasseur

**Pompe :** Hale 2013 1250 gpm

**Réservoir :** 2600 gallons



**Embarcations nautiques – Zodiac et Océanid 1019**

**Modèle :** Zodiac hypalion

**Moteur :** Mercury 25 HP

**Modèle :** Océanid 2020, bateau « banane » pour le sauvetage sur glace et en eaux vives

Afin d'optimiser les interventions nautiques en toutes saisons, une embarcation spécialisée acquise en 2020 a été mise en opération et intégré dans les protocoles de sauvetage en 2021 afin d'offrir un service amélioré à la population sur l'ensemble du territoire de la MRC.

# CHAQUE SECONDE COMPTE

Dans le domaine de l'incendie, l'adage «chaque seconde compte» revient constamment. En effet, la vitesse d'intervention joue un rôle déterminant sur les conséquences d'un sinistre. L'amélioration du temps de réponse lors d'un appel d'urgence demeure l'un des objectifs prioritaires pour le SSI.

Dans sa quête d'intervenir plus rapidement, la direction incendie a implémenté divers outils, méthodes et protocoles d'optimisation comme le déploiement du système SurviMobile – caserne permettant de voir le nombre de pompiers en direction de la caserne ou sur des lieux, leur délai d'arrivée, offrant aux officiers une lecture rapide des effectifs, des entraides et des besoins. Cette application en caserne permet aussi de voir le parcours pour se rendre à l'endroit de l'appel. S'ajoute à cette mesure le déploiement de l'utilisation des gyrophares verts pour les intervenants signalant sur la route le déplacement de personnel vers l'intervention, le besoin de courtoisie (priorité de passage) et l'identification de l'intervenant.



Un projet d'installation de système de domotique dans la caserne et le centre communautaire d'ici 2024 pour faciliter la gestion et l'ouverture des installations permettant une gestion à distance et automatisée sera travaillé avec la collaboration du service des loisirs.

L'atteinte d'un temps de déploiement de moins de 10 minutes, d'arrivée sur les lieux dans le périmètre urbain de moins de 15 minutes ou de 25 minutes hors périmètre sont des objectifs réalistes pour permettre un meilleur résultat pour le contrôle de l'incident en plus de répondre aux exigences du schéma de couverture de risque et des obligations gouvernementales. Pour ce faire, les éléments précédents aident à y arriver.

À terme, ces différentes actions optimisent sans contredire la protection des citoyens.



## **SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ, AUX LOISIRS ET AUX TRAVAUX PUBLICS**

Le service de sécurité incendie et de premiers répondants participe à plusieurs activités de la municipalité et des loisirs. Selon le besoin, les disponibilités et nos équipements, nous apportons un soutien logistique, surveillance, premiers soins, sécurité, aux autres organisations municipales.

Nous soutenons aussi certaines demandes du service des travaux publics lors de besoins sporadiques.

### **LOISIRS**

Au cours de 2022 pour les loisirs, le SSI-PR est intervenu à quelques reprises. Nous avons fourni une surveillance dans le village, de l'animation et des tours de véhicules incendie aux jeunes et moins jeunes «halloweeneux»... Une surveillance lors d'activités extérieures à l'école La Source.

### **TRAVAUX PUBLICS**

Pour les travaux publics, un peu de sécurité routière lors de situations exceptionnelles, nettoyage du réseau d'eau et stations de pompage, rinçage de ponceaux et support lors de dégel du réseau d'eau.

# RÉALISATIONS 2022 EN RÉSUMÉ

Articles d'information et de prévention dans le journal municipal

Mise à jour du « Schéma de couverture de risque » avec la MRC

Sécurité et animation à l'Halloween



Brûlage d'une résidence pour fin de démolition et de formation



Installation de boîtes à clés sur les bâtiments commerciaux

Participation au comité d'évaluation des équipes spécialisées MRC

Reconnaissance de l'implication des pompiers (années de service)



Participation au colloque de la sécurité civile

Participation au comité de sécurité incendie de la MRC

Centre de formation – instruction pour les élèves pompiers de la MRC

Participation au congrès des gestionnaires en sécurité incendie et sécurité civile



# CONCLUSION – INCENDIE

Bien que la situation à Saint-Raphaël soit favorable localement, il ne faut pas perdre de vue ce qui se passe autour de nous dans les autres municipalités et ce que les tendances nous indiquent. En bref, lorsque nous regardons les résultats du sondage canadien (4) :

- **Baisse significative de disponibilité de pompiers** : nous avons estimé que le Canada compte quelque 126 000 pompiers au sein de ses 3 200 services d'incendie, marquant ainsi une baisse par rapport aux 156 000 pompiers signalés dans une étude canadienne menée par la National Fire Protection Association.
- **Augmentation de la demande de services** : dans le même temps, la demande de services s'accroît. Les services d'incendie ont répondu à environ 2 millions d'appels. Seuls 10% d'entre eux étaient liés à l'extinction des incendies. Une proportion étonnante de 50% était due à des interventions médicales d'urgence, 30% à des interventions tous risques, allant de la désincarcération de véhicules à des interventions en hauteur, en passant par des sauvetages aquatiques, des interventions liées au transport de marchandises dangereuses et autres, et 10% à des urgences climatiques atypiques.
- **Augmentation des risques** : le volume et la gravité des appels sont intensifiés par les risques connus de la lutte contre l'incendie. La lutte contre les incendies est intrinsèquement dangereuse. On dénombre au moins 600 blessés et plus de 60 décès dans lesquels les pompiers sont morts dans l'exercice de leurs fonctions ou en succombant à leurs blessures.
- **Exposition des pompiers à des risques collatéraux** : l'exposition répétée à un traumatisme est associée à un risque élevé de syndrome de stress post-traumatique. De plus, l'Association internationale de recherche sur le cancer a récemment reclassé les pompiers parmi les professions les plus cancérigènes.
- **Défis en matière de ressources** : l'étude de l'ACCP a montré que 41% des services d'incendie du pays ont dû reporter la formation prévue et l'acquisition d'équipement pendant plus de deux ans, en raison de pressions budgétaires. Sur les 5,6 milliards de dollars de dépenses engagées par les services d'incendie, seuls 15% sont affectés aux quelque 2 000 services d'incendie volontaires.

Notre défi est constant et représente un engagement perpétuel afin de bien desservir la population, prévenir les risques et faire économiser des sommes importantes à la municipalité, mais aussi pour chacun de vous entre autres lors de vos renouvellements d'assurances...



# SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – PREMIERS RÉPONDANTS MÉDICAUX

Les Premiers répondants, une ligne de vie essentielle en milieu régional.

En cas d'urgence, le temps d'arrivée des secours est souvent crucial et le fait de pouvoir être sur les lieux rapidement peut vraiment sauver des vies. Sur un territoire aussi grand que celui de Saint-Raphaël, c'est tout un défi. C'est pourquoi lorsque vous composez le 9-1-1, la centrale CAUCA envoie les premiers répondants, selon le code et la priorité de l'appel. Ils sont souvent les premiers rendus sur les lieux d'une urgence pour évaluer la condition des patients, les stabiliser et leur administrer les premiers secours en attendant l'arrivée des ambulanciers. Ils ont donc un rôle crucial à jouer en milieu régional comme le nôtre.

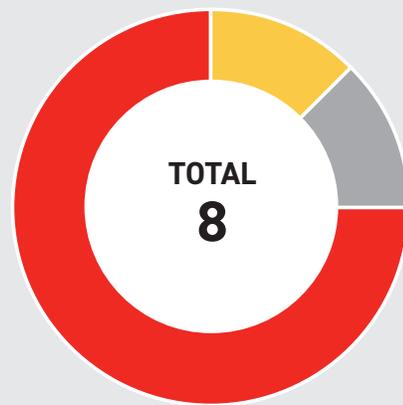
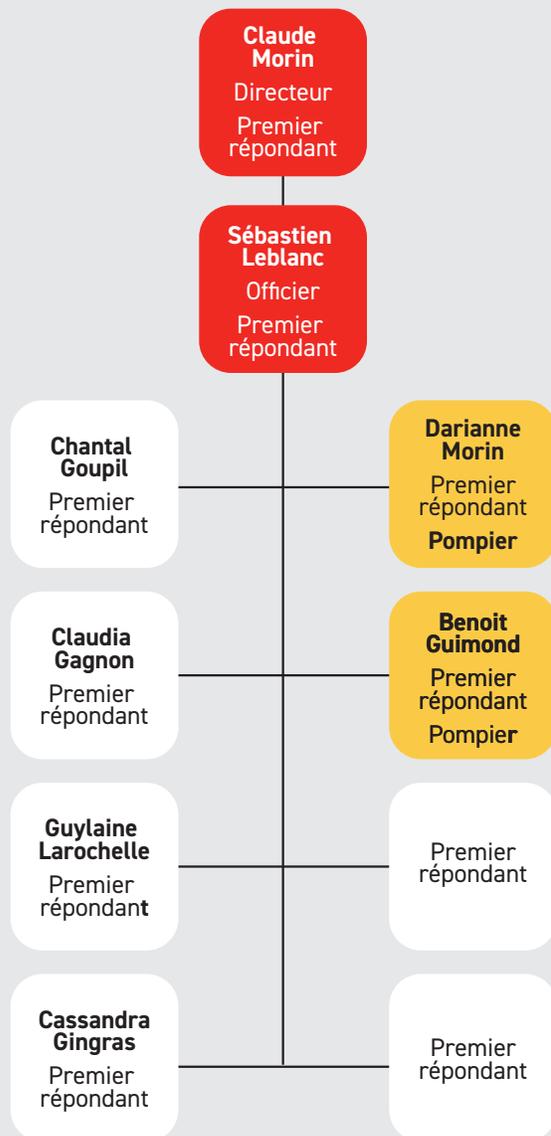
En fonction, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, il y a toujours deux premiers répondants qui desservent le territoire. Ils travaillent et assurent la sécurité des citoyens avec de l'oxygène, un défibrillateur et tout le nécessaire pour répondre aux urgences. Les équipements sont fournis par le CISSS – Chaudière-Appalaches et la municipalité. En plus de répondre aux urgences, ils peuvent aussi être recrutés pour assurer les premiers soins lors d'activités communautaires et en support sur certaines interventions en incendie.

Les premiers répondants sont des volontaires et ils reçoivent tous une formation de plus de 60 heures, incluant des cours théoriques et plusieurs heures de pratique et de simulation annuellement.

Si sauver des vies vous intéresse, n'hésitez pas à vous informer pour rejoindre une équipe dynamique!



# ÉQUIPES SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - SAINT-RAPHAËL



- Premiers répondants (Volontaire) 6
- Directeur (Temps partiel) 1
- Lieutenant (Volontaire) 1

# QUELQUES STATISTIQUES

Nombre d'appel	Code d'appel	Type d'appel	Priorité
2	09E01	Arrêt cardiaque ou respiratoire / Décès / Ne respire pas du tout	0
1	07C03	Brûlures (échaudures) / Explosion (déflagration) / Brûlures >= 18% région du corps	1
2	11D01	Étouffement/Respiration anormale (obstruction partielle)	0
4	17B01	Chutes / Région du corps possiblement dangereuse	3
1	17D06E	Chutes / Chute de haut (Conditions climatiques (pluie, chaleur, froid)	1
5	21B02M	Hémorragie (Saignement) / Lacérations / Hémorragie grave (Médical)	3
5	29B01	Accident de la route / Incident de transport / Blessures	1
4	30B01	Blessures traumatiques	3
5	31A01	Inconscience / Évanouissement	1E
1	32D01	Problème inconnu (Personne gisante) / Survie incertaine	0
<b>30</b>	<b>TOTAL D'APPELS</b>		

## L'ÉQUIPEMENT

Les premiers répondants sont équipés de matériel de première réponse essentiel pour la prestation de ce service. Cet équipement est normé et répond aux exigences du ministère de la Santé et des Services Sociaux.

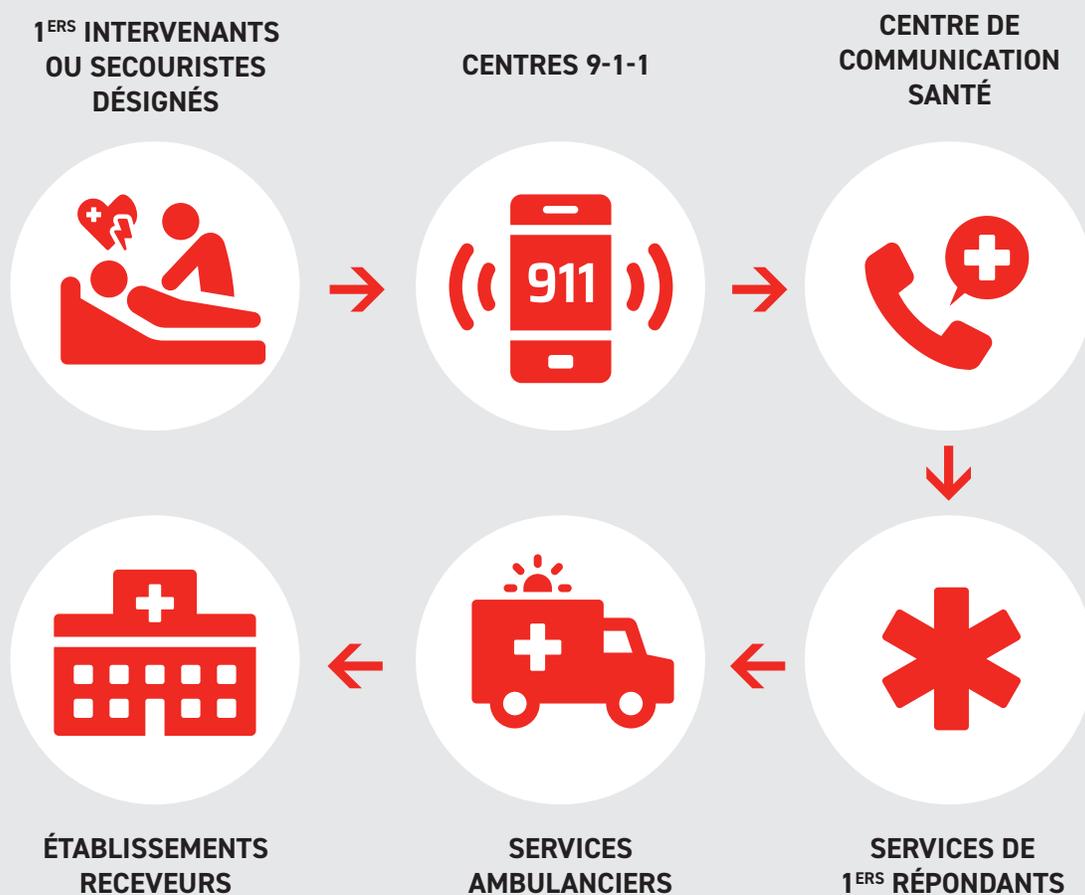
- 3 Trousses «Trauma» incluant celle du DSSI
  - > 1 au bureau des PR au Centre communautaire
  - > 1 dans l'unité 519 du SSI
  - > 1 dans le véhicule 119 du directeur
- 3 Trousses d'assistance respiratoire incluant celle du DSSI
  - > 1 positionnée au bureau des PR au Centre communautaire
  - > 1 dans l'unité 519 du SSI
  - > 1 dans le véhicule 119 du directeur
- 3 DEA «défibrillateur cardiaque» incluant celui du DSSI
  - > 1 positionnée au bureau des PR au Centre communautaire
  - > 1 dans l'unité 519 du SSI
  - > 1 dans le véhicule 119 du directeur
- Radios de communication
- Uniformes et matériel de protection
- Matériel de remplacement et de support

## FORMATION

La formation est conforme aux normes du ministère de la Santé et des Services sociaux et du CISSS – Chaudière-Appalaches. Les premiers répondants ont un mandat clair; celui de fournir aux citoyens, dont l'état le nécessite, les premiers soins jusqu'à la prise en charge par les ambulanciers. Tout cela conformément aux protocoles rigoureux auquel ils sont soumis. L'équipe de Saint-Raphaël a donc suivi les formations et des blocs de maintien des compétences auquel s'est ajouté des exercices et pratiques au cours de l'année dont certaines avec le déploiement des pompiers.

## LA CHAÎNE D'INTERVENTION PRÉHOSPITALIÈRE D'URGENCE

Les services préhospitaliers d'urgence doivent être offerts en tenant compte des rôles et particularités de chaque maillon de la chaîne d'intervention, de l'assistance portée à une personne en détresse jusqu'à sa prise en charge par l'établissement désigné du réseau. Le rôle des premiers répondants consiste à assurer une réponse rapide préhospitalière d'urgence comme premier maillon et assurer le suivi avec les Paramédics à leur arrivée. La centrale 911 gère également les appels et affecte l'équipe de Saint-Raphaël dans les cas prioritaires ou dans les cas où la situation est critique.



# SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - SÉCURITÉ CIVILE

## MANDAT DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Dans le but d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur sur son territoire, la municipalité de Saint-Raphaël a mis en place son plan de sécurité civile et en est à sa 3<sup>e</sup> révision, en conformité avec le modèle proposé par la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Plusieurs changements ont eu lieu dans la municipalité et ceux-ci ont un effet direct sur la réponse lors de catastrophe. Plusieurs objectifs seront revus et mis à jour en 2023 afin de refléter la réalité de notre municipalité.

**L'OMSC** (organisation municipale de sécurité civile) a la charge du déploiement des ressources lors de sinistres importants. Elle est composée des principaux intervenants de la municipalité dont :

- Le maire et son suppléant
- Le directeur général
- Le directeur de la sécurité publique
- Les responsables de secteur (loisirs, travaux publics, administration)

Elle a comme objectif notamment :

- D'identifier les aléas potentiels auxquels la municipalité est exposée et les clientèles vulnérables présentes sur le territoire;
- De mettre en place les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres afin d'aider notre municipalité à réagir promptement lors de tout type de sinistre;
- De prévoir et de planifier le recours à des ressources extérieures lors d'un sinistre grâce à l'établissement d'ententes de service avec les municipalités environnantes afin d'augmenter la capacité de réponse de la municipalité.

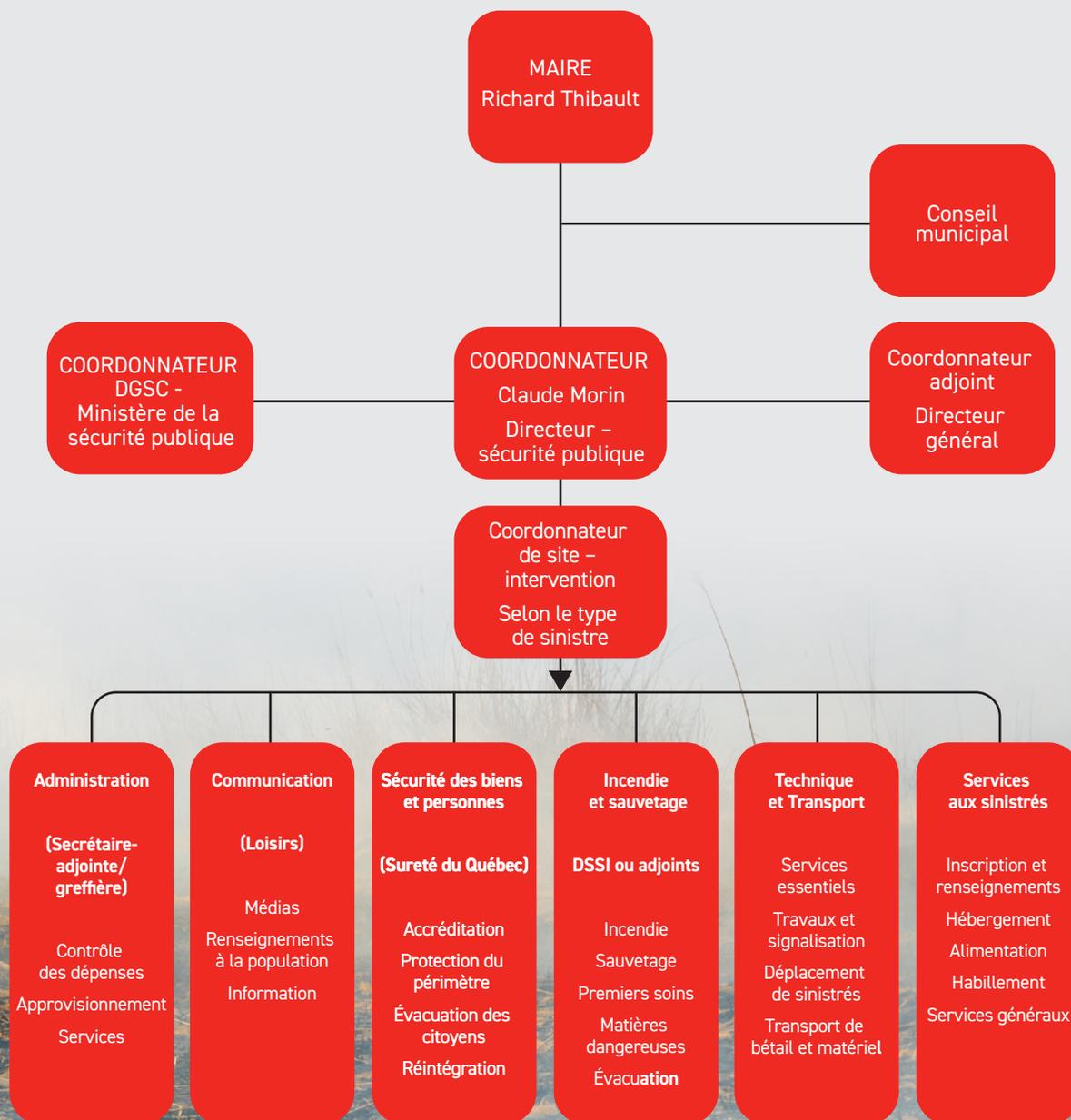
Dans la prochaine année, encore plus qu'auparavant, l'OMSC aura à répondre à des situations hors normes.

La municipalité étant en partie prête à faire face à différents défis en mesure d'urgence, le déploiement de ce plan en 2023 sera au cœur des actions avec la population. Durant cette période, la direction générale de même que le conseil prendront position sur les actions recommandées afin d'être prêts pour faire face aux besoins probables.

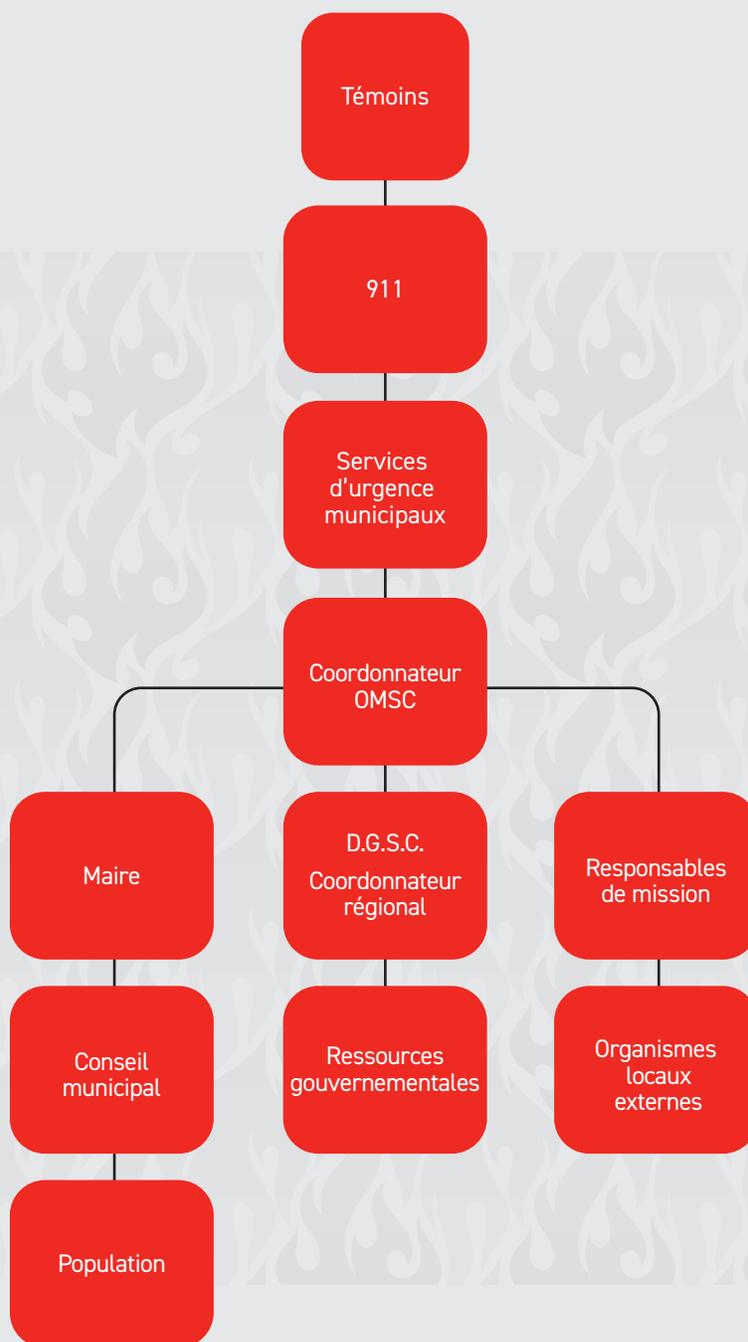
## PLANS D'URGENCE

Le plan d'urgence municipal a pour objectif de servir de guide de référence afin que la municipalité soit mieux préparée à faire face à d'éventuels sinistres majeurs. Le plan contient l'identification de la vulnérabilité, les mesures de prévention et d'atténuation, les structures établies, les ressources humaines et matérielles, les ententes avec nos partenaires ainsi que certains plans spécifiques d'interventions.

# ORGANIGRAMME DE LA SÉCURITÉ CIVILE



# ORGANIGRAMME DE DÉPLOIEMENT



## **SITUATION D'EXCEPTION**

La municipalité définit la situation d'exception comme étant toute situation, causée par un événement extrême, un accident technologique ou industriel, un événement majeur planifié ou imprévu ou un acte criminel ou intentionnel, causant ou pouvant causer de graves préjudices à de nombreuses personnes, d'importants dommages à des biens, des infrastructures essentielles ou à l'environnement ou un traumatisme social.

La situation d'exception demande une mobilisation considérable des intervenants et des ressources de la municipalité et le déploiement d'une structure intérimaire de commandement, de coordination et de gestion. Cette structure est dirigée par le coordonnateur municipal de la sécurité civile. La situation d'exception peut-être de deux natures, définies ci-dessous. Ultiment, elle peut aboutir à une déclaration de l'état d'urgence local.

### **LA SITUATION D'EXCEPTION POTENTIELLE**

Situation présentant le potentiel de dégénérer ou de se dégrader en une situation d'exception et demandant ou pouvant demander des actions de prévention, de préparation, de coordination ou d'intervention de la part du coordonnateur municipal de la sécurité civile auprès des unités administratives de la municipalité ou de partenaires externes afin de ralentir, d'entraver, d'atténuer ou d'empêcher la détérioration de la situation.

Exemples de situations d'exception potentielles : une fragilisation du réseau de distribution d'eau potable, des prévisions de vents violents ou des menaces à l'environnement.

### **LA SITUATION D'EXCEPTION AVÉRÉE**

Situation déclarée par le coordonnateur municipal de la sécurité civile afin de pouvoir mobiliser et déployer les ressources humaines et matérielles de la municipalité de manière exceptionnelle en vue de protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, leurs biens, l'environnement et la paix publique par une action immédiate.

Exemples de situations d'exception avérées : une inondation, un incendie majeur, un événement criminel majeur ou un déversement majeur de produits toxiques.

### **LA DÉCLARATION DE L'ÉTAT D'URGENCE LOCAL**

Déclaration faite par la municipalité, aux termes de l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile du Québec afin de pouvoir invoquer les pouvoirs prévus à son article 47. La municipalité peut déclarer l'état d'urgence local, dans tout ou une partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre de son plan de sécurité civile. De façon générale, la même règle s'applique au gouvernement du Québec pour la déclaration de l'état d'urgence national, dans tout ou partie du territoire québécois, en y incluant tout événement qui perturbe le fonctionnement de la communauté au point de compromettre la sécurité des personnes. L'état d'urgence déclaré par le conseil de la municipalité vaut pour une période maximale de cinq jours à l'expiration de laquelle il peut être renouvelé, sur autorisation du ministre, pour d'autres périodes maximales de cinq jours. Si le conseil ne peut se réunir en temps utile, le maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le maire suppléant peut déclarer l'état d'urgence local pour une période maximale de 48 heures. Le conseil peut désigner un autre de ses membres pour agir à la place du maire suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Exemples de situations pouvant nécessiter la déclaration de l'état d'urgence local : une inondation catastrophique, un tremblement de terre important ou un accident industriel demandant une évacuation massive.

## DIFFUSION D'UNE ALERTE

La municipalité de Saint-Raphaël se veut proactive lors d'événements de grande ampleur. Ainsi, elle s'est dotée de différentes méthodes afin d'informer sa population lorsque la situation l'exige. Afin de permettre aux citoyens de connaître le plus rapidement possible les informations pertinentes à la situation, la municipalité utilisera, selon le besoin, différents moyens de communication suivants pour alerter les citoyens :

- Facebook de la municipalité;
- Site internet de la municipalité;
- Demande de diffusion d'une alerte d'urgence avec les médias partenaires. Les messages sont diffusés par l'intermédiaire d'un avis public ou d'un communiqué de presse transmis à un poste de radio ou de télévision local, ou encore véhiculés dans le contexte d'entrevues médiatiques;
- Demande de diffusion d'une alerte d'urgence avec le « Centre des opérations gouvernementales et le ministère de la Sécurité publique »;
- Alarme (sirène) d'appel de la caserne (afin d'informer les citoyens d'une alerte locale nécessitant de prendre l'information sur le site ou le Facebook). Ce moyen ne sera pas utilisé seul et sera associé à un message préalablement transmis aux citoyens quant à sa signification et aux consignes à suivre en cas d'activation. La sirène peut, par exemple, signifier aux citoyens qu'ils doivent écouter un poste de radio donné afin de s'informer de la marche à suivre, se confiner ou encore évacuer le lieu où ils se trouvent;
- Diffusion d'information par le porte-à-porte ou par haut-parleur des véhicules d'intervention. Il s'agit le plus souvent d'un mégaphone installé sur un véhicule et dont le parcours est déterminé avant son départ en fonction du territoire à l'intérieur duquel l'alerte doit être diffusée.
- Appels automatisés par le système téléphonique d'urgence.

À la réception d'une alerte d'urgence, il est important d'agir avec circonspection. Interrompez ce que vous faites dès que vous le pouvez de façon sécuritaire et lisez l'alerte. Les responsables des messages d'alerte incluent dans chaque alerte émise les renseignements dont vous avez besoin et les directives pour toute action que vous devez prendre, que ce soit éviter les déplacements inutiles, quitter la zone ou vous abriter sur place, par exemple.



# LES GRANDS OBJECTIFS 2023

## INCENDIE

1. Formation
  - a. En sauvetage en eaux vives (requalification)
  - b. En premiers soins
  - c. En intervention sur des véhicules ferroviaires ou de transport de matières dangereuses
  - d. Gestion de l'intervention
2. Plan de remplacement du véhicule autopompe 219
3. Leadership régional d'optimisation des services

## PREMIERS RÉPONDANTS

4. Formation glycémie et saturométrie
5. Formation de maintien de compétences en REA
6. Intégration de nouveaux PR

## SÉCURITÉ CIVILE

7. Mise à jour du plan d'urgence
8. Mise à jour des listes d'intervenants
9. Changement de service d'alerte d'urgence

## CONCLUSION

L'année 2022, en aura été une de défis, à plusieurs égards, notamment en raison de nombreux changements au sein de l'organisation municipale et en lien avec le retard des années de Covid. En prévention incendie, de nouvelles façons de faire au niveau des activités courantes, du retard dû à la Covid des années précédentes et le retard dans les activités d'inspection par la MRC, auront influencé largement les résultats. La prévention est demeurée au cœur des préoccupations et nous mettrons en œuvre d'autres moyens afin de combler le retard.

En ce qui a trait aux ressources humaines, le SSI n'a pas été particulièrement affecté par les besoins de ressources, un pompier a quitté et deux ont rejoint l'équipe. Rapidement, l'intégration s'est faite dans l'équipe...

Somme toute, nous avons des équipes engagées, motivées et performantes et une baisse d'intervention sur le territoire. Une bonne année en bref!



Feu de véhicule,  
rang des fiefs



Feu de véhicule,  
stationnement  
de l'Église





Feu de véhicule,  
boul. St-Pierre



Embrassement de bâtiment par  
les pompiers pour un maintien  
de compétences



Formation sur le  
comportement  
du feu



Formation sur  
le maniement  
d'échelles





## SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

INCENDIE  
PREMIERS RÉPONDANTS  
SÉCURITÉ CIVILE

**Municipalité de Saint-Raphaël**

Téléphone :  
418 243-2853 | 581 985-9854  
[cmorin@saint-raphael.ca](mailto:cmorin@saint-raphael.ca)

